

## STOP aux inégalités !

Dans l'Éducation nationale, 1 enseignant·e sur 5 est contractuel·le. Ces dernières années ont vu se développer le recrutement d'enseignant·es non titulaires dans le premier degré afin de pallier le manque de remplaçant·es. Le cadre d'emploi des enseignant·es non-titulaires reste très précaire, ils et elles subissent :

- les inégalités salariales car les salaires sont définis au sein des académies et non à l'échelle nationale,

- des affectations arbitraires dans le département ou

Certain·es collègues changent chaque année d'affectation, d'autres enchaînent les contrats courts ou se retrouvent à intervenir sur plusieurs établissements éloignés géographiquement,

- la pression au renouvellement du contrat et l'incertitude permanente.



La politique de Blanquer maltraite particulièrement les enseignant·es non titulaires : la réforme du lycée pro, les suppressions de postes et le recours systématique dans certains établissements aux 2 HSA imposées ont eu pour conséquence le non-renouvellement de nombreux et nombreuses collègues enseignant·es dans le second degré. Pourtant les besoins sont là : les classes sont trop chargées et les enseignant·es sont trop peu souvent remplacé·es.

Les politiques gouvernementales visant à casser le statut protecteur de fonctionnaire ont pour conséquences de dégrader les conditions de travail de tous les personnels, ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves.

Les personnels non-titulaires ont moins de droits que leurs collègues fonctionnaires qui exercent pourtant les mêmes missions !

Sachez que le syndicat SUD éducation est à vos côtés, dans vos démarches, tout au long du parcours semé d'embûches qui attend malheureusement les contractuel·les, depuis l'affectation jusqu'à la CDisation. SUD éducation a édité deux guides mis à jour en juillet 2021, pour vous aider à comprendre vos droits.

### Guide pour les enseignant·es non-titulaires du premier degré

Pour consulter le guide des enseignant·es non-titulaires des écoles, ouvrez l'appareil photo de votre téléphone pour lire le QR code ci-dessous ou rendez-vous sur le site de SUD éducation dans la rubrique Ressources > Guides > Premier degré.



### Guide pour les enseignant·es non-titulaires du second degré

Pour consulter le guide des enseignant·es non-titulaires des collèges et lycées, ouvrez l'appareil photo de votre téléphone pour lire le QR code ci-dessous ou rendez-vous sur le site de SUD éducation dans la rubrique Ressources > Guides > Second degré.



**Sud éducation est présent pour vous aider à faire respecter vos droits !**

Si vous rencontrez des problèmes individuels (affectation, non renouvellement de contrat, interruptions entre deux contrats survenues pendant la période d'état d'urgence sanitaire, passage sous CDI au bout de 6 ans, etc...), contactez votre syndicat SUD éducation départemental. Pour trouver votre syndicat SUD éducation départemental, rendez-vous sur le site de SUD éducation : Contact > Contacter SUD éducation



## **Pour agir collectivement vers la conquête de nouveaux droits : syndiquez-vous en contactant votre syndicat SUD éducation départemental.**

### **→ Titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité**

Les enseignant-es non-titulaires font déjà le même métier que leurs collègues, rien ne justifie qu'ils et elles n'aient pas les mêmes droits. Les personnels non-titulaires sont trop souvent maltraité-es par la hiérarchie : Les chef-fes jouent sur la peur de voir son contrat ne pas être renouvelé pour imposer des conditions de travail inacceptables aux non-titulaires (heures supplémentaires imposées, répartitions de service que les collègues titulaires n'ont pas voulu accepter, etc...). De même, la condition de nationalité permet la relégation d'une partie des travailleurs et des travailleuses à un statut moins protecteur en raison de leur nationalité : SUD Éducation s'oppose à cette discrimination qui vise principalement à précariser les personnels originaires de pays hors UE.

### **→ Arrêt du recrutement de personnels non-titulaires**

Le gouvernement baisse le nombre de postes aux concours de l'enseignement afin de remplacer progressivement les fonctionnaires par des personnels contractuels, plus précaires et bénéficiant de moins de droits. La précarité d'une partie des personnels permet le nivellement des droits de tous et toutes par le bas.

En attendant de gagner sur ces revendications qui sont primordiales, nous revendiquons de nouveaux droits pour les personnels non-titulaires, afin de combler les écarts qui existent entre les droits des non-titulaires et ceux des personnels titulaires :

**→ L'égalité salariale, une augmentation salariale et l'abrogation du jour de carence !**

**→ L'accès aux mêmes primes, indemnités et pondérations que les titulaires qu'importe la durée du contrat !**

**→ Des moyens pour une véritable formation !**

**→ Le droit à la représentation syndicale dans les affectations !**

**→ L'étude en CCP de tous les cas de non-renouvellements !**

**→ La généralisation des contrats de 3 ans pour tous les personnels qui le souhaitent !**

**→ La fin des temps incomplets imposés !**

**SUD éducation défend les droits des non-titulaires, œuvre à l'obtention de nouveaux droits alignés sur ceux des titulaires en vue d'instituer un statut unique pour tous les personnels.**

**Même travail, même statut !**

